

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut – Lot 11 – Impression numérique – Résiliation du marché suite à renonciation de l'entreprise**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais a programmé les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut. 17 lots sur 20 ont dans un premier temps été attribués, pour un montant de 4 104 322,21 € HT (options incluses), puis 3 lots suivants à l'occasion d'une seconde consultation pour un montant global de 4 232 182,70 € HT.*

*Le 24 octobre 2011, l'entreprise CELIZE de Montrouge (92) a été retenue par la commission d'appel d'offres pour le lot 11 – Impression numérique. Le gérant de l'entreprise CELIZE a écrit à la collectivité qu'il renonçait à son marché. Une nouvelle consultation est lancée pour pourvoir à ce lot.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles 27 III 2° et 35 II 3ème du code des marchés publics relatifs aux procédures adaptées et aux marchés négociés,

**VU** la délibération n° 8 du conseil communautaire du 17 octobre 2011 portant sur la modification n° 2 de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'ancien théâtre de Châtelleraut,

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n° 9 du bureau communautaire du 24 octobre 2011 autorisant la signature des marchés de travaux de l'ancien théâtre, notamment le lot 11 Impression numérique à l'entreprise CELIZE,

**CONSIDERANT** la nécessité de résilier le marché précité,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de résilier le marché avec l'entreprise CELIZE,
- d'autoriser monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**